



# COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

**Trente-huitième session (extraordinaire)**

**Rome (Italie), 11 mai 2012**

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPÉTENCES ET DROITS DE  
VOTE PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS  
MEMBRES**

## **I. QUESTIONS D'ORGANISATION**

Compétence des États Membres - Vote des États Membres

## **II. DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE**

Compétence mixte - Vote des États Membres

## **III. RAPPORT DE LA SESSION**

Compétence mixte - Vote des États Membres

---

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*